



****Arrêté N° 2025-01**

Nous, Jean-Michel DESSE, Maire de la Commune de Vieille-Chapelle, sise 103 Rue de la Place, 62136 VIEILLE-CHAPELLE.

VU :

- La loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- La loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2215-21,
- Le Code de la Route et notamment les articles R.411-1 à R.411-9 et R.411-25 à R.411-28,
- L'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,
- L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I-8^{ème} Partie - Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié,

CONSIDÉRANT la demande en date du 13 Janvier 2025 de la société AXIANS, sise ZA du 14 Juillet, 3 Rue Pierre Marie Curie, 62223 SAINT-LAURENT BLANGY et de la Sté SALTl Location sise ZA MIN Rue des fusillés, 59160 LOMME,

CONSIDÉRANT que pour permettre l'intervention sur les antennes de télérelève Gaz en hauteur à l'église, **CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu, dans l'intérêt de la sécurité publique, de prendre toutes dispositions propres afin d'éviter tout accident ou incident sur le territoire de la commune de VIEILLE CHAPELLE.

ARRETONS :

Article 1^{er} : Le Lundi 10 Février 2025, la société possède une autorisation d'accès sur le domaine public afin d'installer une nacelle PL de 40M au niveau de l'église (parking).

Article 2 : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la durée de l'occupation temporaire.

Article 6 : Ce présent arrêté sera publié et affiché dans la commune ainsi que sur le chantier (coté Espace Avenir et Coté Rue du Capitaine WOODLEY)

Article 7 : Conformément à l'article R421-1 et suivants du code de la Justice Administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

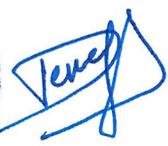
- M. le Secrétaire Général de la Commune de Vieille-Chapelle
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de La Couture et Laventie
- M. Le Gestionnaire de la société de Location de la nacelle (SALTl)
- M. Le Représentant de la Société AXIANS

Le 15/01/2025

Le Maire

Jean-Michel DESSE

Jean-Michel DESSE
Maire



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 15/01/2025 de la publication le 15/01/2025 à Vieille Chapelle.

Le Maire

Jean-Michel DESSE



Jean-Michel DESSE
Maire

EXAMEN D'ADÉQUATION D'UNE PLATE-FORME ÉLÉVATRICE MOBILE DE PERSONNE (PEMP)



Ce document a pour objectif d'aider le responsable des travaux à choisir la PEMP
la mieux adaptée à ses interventions et à réaliser son examen d'adéquation.
(Arrêté du 1er mars 2004 relatif à la vérification des équipements de travail utilisés pour le levage de charges)

SALTI

cachet de l'entreprise

ZI de la Pilaterie - CS 53041

59703 MARCQ EN BAROEUL

Agence concernée : LENS

Référence de l'affaire EGLISE VIEILLE CHAPELLE

Adresse du chantier

EGLISE
VIEILLE CHAPELLE

Tél. +33(0) 7 64 39 45 15

Email andgie.deprezluc@axians.com

Responsable du chantier

Andgie Deprez Luc

Date de début des travaux
à déterminer

Durée d'utilisation

à déterminer

CONDITIONS DE SITE ET D'UTILISATION

Aire de travail de la PEMP

(tous les éléments ci-dessous sont à prendre en compte également pour l'accès de la PEMP aux différents postes de travail)

A l'extérieur d'un bâtiment

A l'intérieur d'un bâtiment

Moteur thermique possible oui non

Moyens pour connaître la vitesse du vent :
anémomètre abonnement météo

Présence de réseaux
électriques aériens oui non

Respect distance de sécurité oui non

Arrêté de voirie nécessaire oui non

A la charge de : axians

Signalisation nécessaire oui non

A la charge de : axians

Présence de réseaux enterrés (DICT)

Plancher-dallage/surcharge admissible kg

Terrain plat, stabilisé et résistant oui non

Plaque de roulage oui combien ? non

Plaque de blindage (à la charge du client) oui non

Pente max. °

Gabarit de passage hauteur m, largeur m

Obstacles

Coactivité

Autres mesures (par ex., déport négatif, PEMP isolée
électriquement, etc.)

Commentaires

Intervention sur antennes existantes sur le toit d'une église. Pour intervenir sur ces antennes, nous positionnerons la nacelle sur le parking baliser la zone d'intervention pour la 1ère antenne et pour la 2ème antenne sur le passage coté. ATTENTION AU CABLE LORS DU PASSAGE DU PL

Nature du travail à effectuer
Élévation de personnes

MATÉRIEL/OUTILLAGE/MATÉRIAUX

Poids max. 300 kg

Dimensions min. du panier 2.50 m x 0.90 m

Nombre de personnes
nécessaires sur la PEMP 2

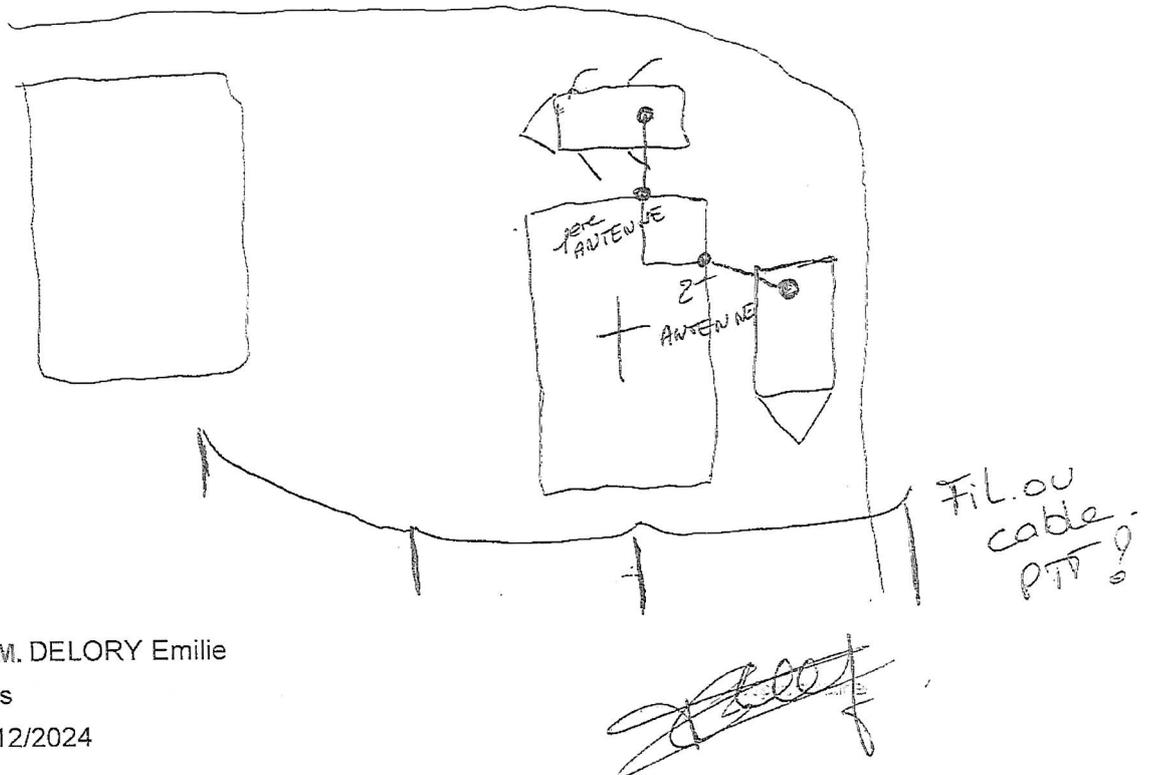
Accès à la verticale du poste de travail
oui non

Portée nécessaire pour les PEMP
multidirectionnelles 13 m

Hauteur de travail 25.8 m

Commentaires

Modèle de PEMP retenu après examen de la notice d'instructions du fabricant
PL 38M AVEC OPERATEUR



Établi par M. DELORY Emilie

Fait à Lens

le 04/12/2024

NACELLE SUR PL 40 M



J340 TA

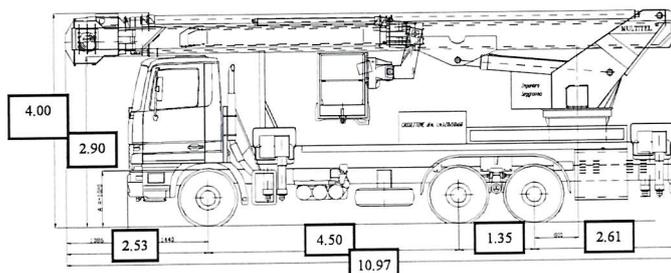
- 
Hauteur de travail
40 m
- 
Déport maxi
25.50 m
- 
Charge maxi
365 kg
- 
PTAC
26 t



CARACTÉRISTIQUES

Constructeur	MULTITEL
Porteur	MERCEDES 2361N 6X4
Capacité réservoir carburant	300 L
Puissance du moteur	310 CV
Dimensions (L x l x h)	10.97 x 2.70 x 4.00 m
Dimensions du panier (L x l)	2.47 x 0.90 m
Rotation du panier	180°
Largeur en stabilisation	8.67 m
Rotation de la tourelle	360°
Empattement	5.85 m
Niveau sonore	80 dB

unité : m



mairiedevieillechapelle@orange.fr

De: Vincent CAO <vcao@salti.fr>
Envoyé: lundi 13 janvier 2025 09:32
À: mairiedevieillechapelle@orange.fr
Objet: Fwd: Demande arrêté de voirie 10/02 Eglise *CA 19*
Pièces jointes: Fiche technique nacelle sur poids lourd.pdf; Adequation Vieille chapelle.pdf

13 JAN. 2025

Bonjour M Legrand,

Suite à mon appel de la semaine dernière, je vous fais suivre ma demande par mail.

Je m'appelle M CAO Vincent, je représente la société SALTI location avec mon client AXIANS, nous devons intervenir le **10 Février 2025** sur les antennes se situant sur l'église située Rue du Capitaine Woodley à Vieille chapelle.

Pour intervenir sur ces antennes, nous devons positionner notre camion nacelle sur le parking (voir fiche technique en pj + plan d'adéquation)

Une signalisation adéquate sera mise en place par une société spécialisée PANOLOC à Wambrechie.

Je viens vers vous dans le but d'obtenir une permission d'occupation de voirie le 10/02/2025, où nous interviendrons de 8h à 17h30.

Je reste disponible si besoin de plus de renseignement.

Bien cordialement.

Vincent CAO

Gestionnaire

03.20.22.74.05

Agence de Lomme

ZA MIN Rue des fusillés
59160 Lomme

